

Questions orales

Je regrette que le très honorable premier ministre mette en doute la bonne foi des provinces, et, de toute façon, en ajoutant aujourd'hui qu'il est convaincu qu'elles diraient non à un simple rapatriement accompagné d'une formule d'amendement.

La deuxième question que j'aimerais lui poser est celle-ci: Étant donné que le très honorable premier ministre a dit que la recommandation de M. Ryan était bienvenue, cela représente déjà un pas dans la bonne direction. En tout cas, cela semble nouveau ici à la Chambre des communes d'entendre le premier ministre dire que la recommandation de M. Ryan serait bienvenue. Le chef du parti libéral du Québec signalait également au gouvernement fédéral qu'il serait sage d'attendre que la Cour suprême se prononce sur la légalité de cette résolution, compte tenu du fait que certaines provinces ont déjà manifesté le désir de demander à la Cour suprême de statuer à ce sujet.

Étant donné les circonstances, est-ce qu'au moins le premier ministre serait disposé à répondre par l'affirmative au chef du parti libéral du Québec en retardant sa demande à Londres, pour connaître la décision que la Cour suprême pourra rendre sur cette proposition?

M. Trudeau: Madame le Président, je vais répéter au député que je ne mets pas en cause la bonne foi des provinces. J'é mets devant lui la position connue des provinces telle qu'elles l'ont déclaré publiquement dans la semaine du 9 septembre. Elles ont dit: Pas question de rapatriement avant que vous n'acceptiez. M. Peckford parlait des droits sous-marins, M. Buchanan, du droit fédéral sur les pêcheries, M. Lévesque, de l'ensemble des communications et la souveraineté dans ce domaine-là, et le reste. Elles l'ont dit publiquement, et nous avons pris la position que, puisque ces provinces-là tiennent absolument à négocier plus de pouvoirs aux provinces avant que de donner au peuple ce qu'il désire depuis au moins 50 ans, c'est-à-dire une constitution canadienne, la négociation est impossible...

Je voudrais que le député pose des questions supplémentaires s'il n'est pas d'accord sur ce que je dis. Mais cela a été dit publiquement à la télévision au mois de septembre, et je sais ce dont je parle.

● (1430)

[Traduction]

LE RAPATRIEMENT—LES PRESSIONS EXERCÉES PAR LE CANADA SUR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME-UNI

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, ma question s'adresse elle aussi au premier ministre qui aura sans doute appris que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait gravement induit la Chambre en erreur la semaine dernière en niant que le Gouvernement du Canada exerçait des pressions sur le Gouvernement de la Grande-Bretagne afin d'y faire adopter ses propositions constitutionnelles. Je l'affirme en me fondant sur un article paru dans le numéro d'hier du *Journal* d'Edmonton et selon lequel sir Anthony Kershaw, président du comité parlementaire spécial des affaires étrangères et du Commonwealth, avait confirmé dans une entrevue téléphonique qu'Ottawa exerçait d'énormes pressions

sur le Parlement de Westminster pour qu'on y entérine automatiquement la formule Trudeau de rapatriement de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Qui exerce ces énormes pressions? Le gouvernement trouve-t-il ce procédé bien justifié? Pourquoi croit-il devoir recourir à ce genre de procédé?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, il me semble que cette question devrait s'adresser à sir Anthony plutôt qu'à moi. Je puis affirmer bien clairement qu'on n'a pas exercé de pressions énormes ni même quelque pression que ce soit. Je trouverais en effet bien peu digne qu'un membre...

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Si les députés d'en face ne connaissent pas le sens du mot «dignité», je leur conseille de consulter leur dictionnaire.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Je ne voudrais pas que notre gouvernement ait à quémander quoi que ce soit au Royaume-Uni. Nous estimons du devoir des Britanniques d'accéder à une adresse commune des deux Chambres du Parlement.

Une voix: Chantage.

M. Trudeau: C'est aussi simple que cela. Et c'est ainsi que l'on a procédé dans le passé. Les Britanniques n'ont pas plus le droit d'examiner une mesure ou une résolution adoptée par notre Parlement que le gouvernement d'un autre pays n'a le droit de mettre son nez dans la composition d'une délégation que nous voudrions envoyer à une réunion internationale.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Madame le Président, le premier ministre peut bien me dire de m'adresser à sir Anthony, mais quand il nie que des pressions extrêmes soient exercées sur des parlementaires britanniques par le gouvernement du Canada, en fait, il traite ces gens de menteurs. Voilà ce qu'il fait, voilà jusqu'où il est allé.

Des voix: Oh, oh!

Mlle MacDonald: Sir Anthony a déclaré que de hauts fonctionnaires canadiens à Londres...

Des voix: La question.

Mlle MacDonald: ... exercent des pressions sur les parlementaires britanniques. Un certain nombre de députés britanniques confirment ces affirmations. C'est le cas de George Foulkes, le député travailliste de South Ayrshire...

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Je crois que le préambule de cette question supplémentaire est un peu long et je demanderais au député d'avoir l'obligeance de formuler sa question.

Mlle MacDonald: Qui sont les fonctionnaires canadiens qui exercent de telles pressions sur les parlementaires britanniques?

Une voix: Les Peckford.